



Statistiques judiciaires 2015 : de nouveaux records de productivité et d'affaires introduites pour la Cour de justice de l'UE

L'Institution dans son ensemble

Comme le révèlent les statistiques, l'année 2015 s'est distinguée par le rythme exceptionnel de l'activité judiciaire de l'Institution. Au près des trois juridictions qui la constituent, un total de 1 711 affaires a été introduit lors de l'année écoulée. Il s'agit, dans l'histoire de l'Institution, du nombre le plus élevé d'affaires introduites annuellement. C'est en particulier la Cour qui est concernée par cette hausse, puisque le seuil symbolique de 700 affaires introduites y a été franchi pour la première fois. Par ailleurs, avec 1 755 affaires clôturées en 2015, la productivité annuelle de l'Institution se situe à un niveau sans précédent.

L'Institution se réjouit de cette évolution dans laquelle elle voit le témoignage de la confiance que lui accordent les juges nationaux et les justiciables. Elle se félicite également dans ce contexte de l'adoption, par les autorités législatives de l'Union européenne, de la réforme de son architecture juridictionnelle à l'issue d'un processus législatif initié en 2011. En effet, cette réforme lui permettra, grâce à un doublement du nombre des juges du Tribunal par un processus en trois étapes étalé jusqu'en 2019, de continuer à faire face à l'augmentation du contentieux et de remplir sa mission au service des justiciables européens dans le respect des objectifs de qualité et d'efficacité de la justice. Cette réforme structurelle a été accompagnée de l'élaboration d'un nouveau règlement de procédure pour le Tribunal. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015, il renforcera la capacité de ce dernier à traiter les affaires dans un délai raisonnable et dans le respect des exigences du procès équitable.

La Cour de justice

Les statistiques judiciaires de la Cour pour l'année 2015 font apparaître, de manière globale, le maintien d'une productivité et d'une efficacité soutenues, mais, surtout, une tendance continue à l'augmentation du volume du contentieux.

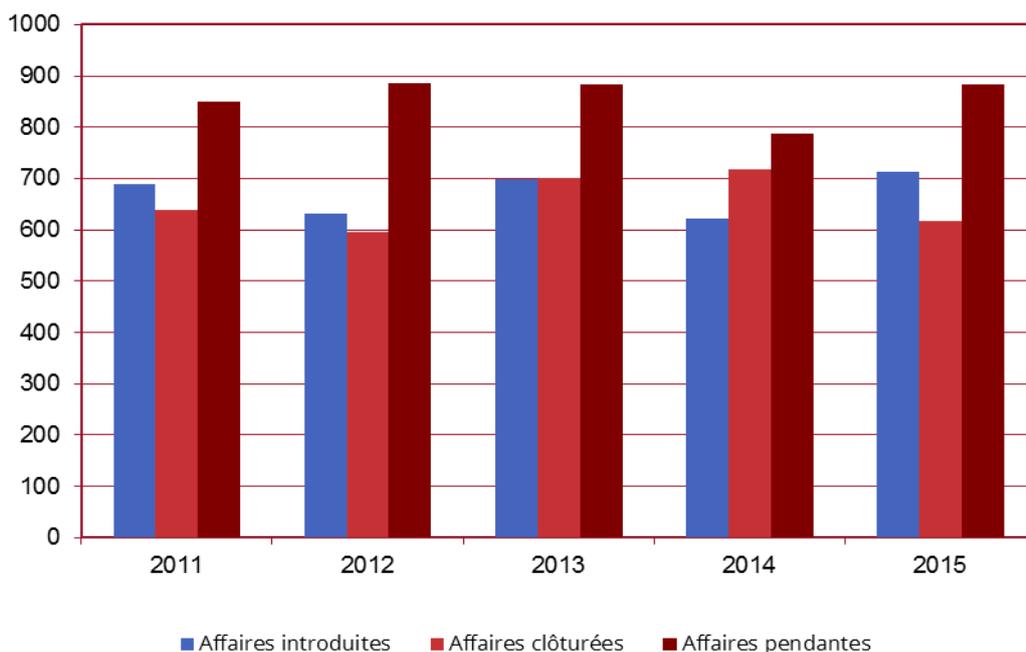
Les 713 affaires introduites en 2015 constituent un record absolu dans l'histoire de la Cour¹. L'explication de ce chiffre exceptionnel, en augmentation de près de 15 % par rapport à 2014 (622), réside dans l'effet conjugué de la hausse significative du nombre de pourvois [215 pourvois, soit près du double du chiffre de 2014 (111) et le chiffre le plus élevé dans l'histoire de la Cour] et du nombre très élevé des demandes de décision préjudicielle soumises à la Cour [436, soit le deuxième chiffre le plus élevé après celui de 2013 (450)].

La Cour a clôturé 616 affaires en 2015, ce qui représente une diminution globale par rapport à 2014 (719), pour partie imputable au nombre moins élevé des affaires introduites en 2014 (622) et, partant, en état d'être jugées au cours de l'année écoulée. Le nombre d'affaires pendantes au 31

¹ À l'exception des 1 324 affaires introduites en 1979. Cependant, ce chiffre, inhabituellement élevé, s'explique par l'introduction d'un flux massif de recours en annulation ayant le même objet.

décembre 2015 s'élève à 884, ce qui traduit une augmentation par rapport à la situation à la fin de l'année 2014 (787), mais correspond exactement à la situation au 31 décembre 2013 et, à deux unités près, au 31 décembre 2012 (886).

S'agissant de la durée des procédures en 2015, les données statistiques sont très positives. Ainsi, pour les renvois préjudiciels, la durée moyenne de leur traitement s'établit à 15,3 mois, très près du chiffre record de 2014 (15 mois). S'agissant des recours directs, cette durée a été, en 2015, de 17,6 mois, ce qui constitue une diminution significative par rapport aux années précédentes (entre 19,7 mois et 24,3 mois durant la période 2011-2014). Quant à la durée moyenne de traitement des pourvois, elle s'établit, en 2015, à 14 mois, ce qui constitue la moyenne la plus basse de ces dernières années.



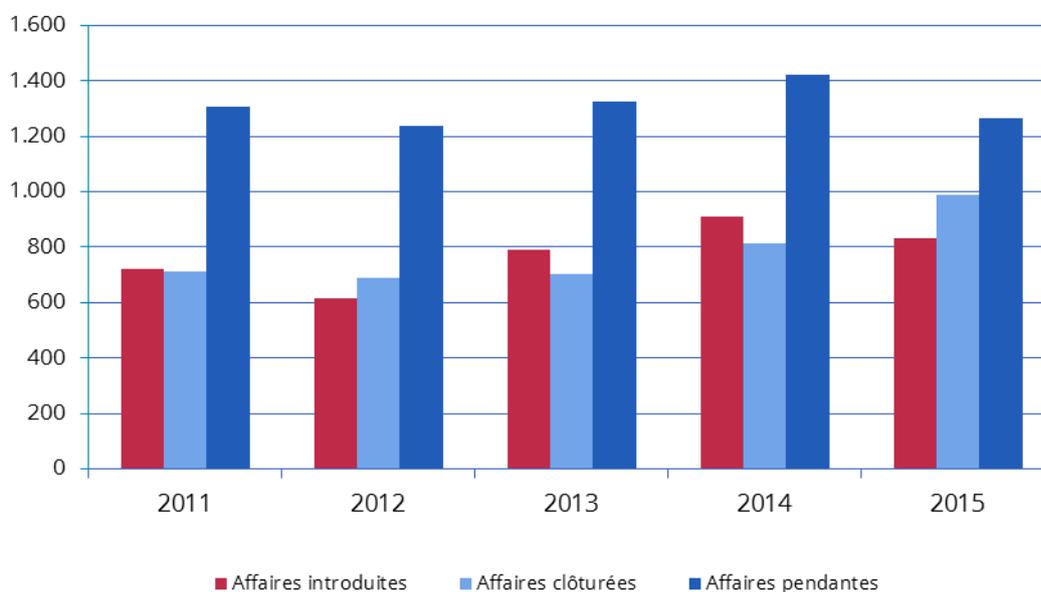
	2011	2012	2013	2014	2015
Affaires introduites	688	632	699	622	713
Affaires clôturées	638	595	701	719	616
Affaires pendantes	849	886	884	787	884

Le Tribunal

2015 restera une année clef dans l'histoire du Tribunal. Récoltant tous les fruits des réformes engagées depuis plusieurs années et de l'investissement sans réserve de son personnel, la juridiction a atteint un niveau de productivité exceptionnel à moyens constants. Les résultats ont dépassé les espérances puisque le Tribunal a réglé 987 affaires en 2015, soit une augmentation de près de 90 % par rapport à 2010 (où 527 affaires avaient été clôturées), et de plus de 20 % par rapport à l'année dernière où un résultat historique avait pourtant déjà été atteint (avec 814 affaires clôturées).

Quant au nombre d'affaires introduites, il confirme la tendance générale à la hausse observée depuis la création de la juridiction. En 2015, 831 affaires ont été introduites, soit un afflux de contentieux proche du record enregistré en 2014 (912 affaires). La moyenne des affaires introduites par année entre 2013 et 2015 est ainsi de 40 % supérieure à cette même moyenne entre 2008 et 2010.

Le saut de productivité a néanmoins été tel que la juridiction est parvenue à réduire le nombre de ses affaires pendantes dans des proportions significatives (de 1423 en 2014 à 1267 en 2015, soit une baisse supérieure à 10 %). Enfin, parmi les indicateurs essentiels de l'activité de la juridiction, il convient également de souligner la poursuite de la dynamique de réduction notable de la durée moyenne de l'instance (de 23,4 mois en 2014 à 20,6 mois en 2015, soit plus de 10 % de baisse), entamée depuis 2013.



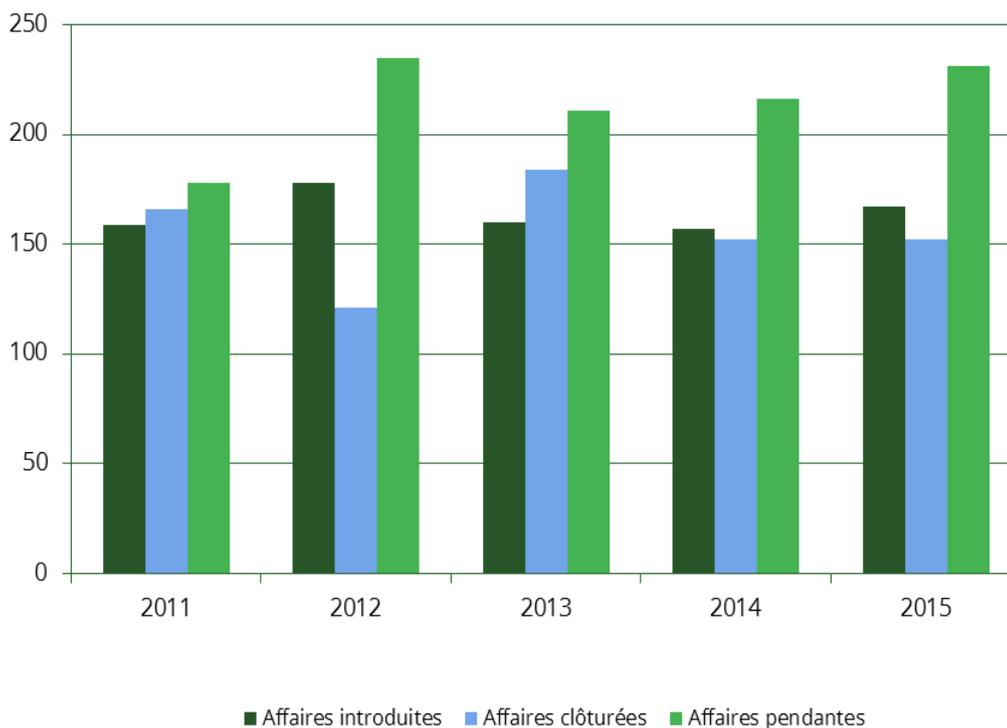
	2011	2012	2013	2014	2015
Affaires introduites	722	617	790	912	831
Affaires clôturées	714	688	702	814	987
Affaires pendantes	1.308	1.237	1.325	1.423	1.267

Le Tribunal de la fonction publique

Les statistiques pour l'année 2015 révèlent que le nombre d'affaires introduites (167) est en faible augmentation par rapport à l'année précédente (157), pour un nombre d'affaires clôturées identique (152).

Le nombre d'affaires pendantes s'élève à 231 au 31 décembre 2015 contre 216 en 2014. Il est cependant à noter que ces deux dernières années, le Tribunal de la fonction publique s'est trouvé dans la nécessité de suspendre l'examen d'un grand nombre d'affaires dans l'attente de décisions du Tribunal de l'Union européenne.

La durée moyenne de la procédure (sans compter suspensions éventuelles) est passée de 12,7 mois en 2014 à 12,1 mois en 2015 (contre 14,7 mois en 2013).



	2011	2012	2013	2014	2015
Affaires introduites	159	178	160	157	167
Affaires clôturées	166	121	184	152	152
Affaires pendantes	178	235	211	216	231